

Y2---

Droits de plantation : un dossier capital pour l'avenir

Viticulture | L'Europe a décidé de libéraliser en 2007 la culture de la vigne. Aujourd'hui, les pays producteurs se battent pour qu'une marche arrière soit effectuée rapidement.

BILLET

Portes ouvertes

Le monde vigneron est connu pour ses gros coups de colère. Il a su organiser de célèbres manifestations pour faire reconnaître ses droits et l'amour de son terroir.

Ces dernières années, malgré la crise mondiale de la production de vins, les vigneronnes des côtes-du-rhône se montraient plutôt calmes. Ils faisaient le dos rond en attendant des jours meilleurs.

Cette éclaircie est venue ces derniers mois avec la quasi-totalité des clignotants de la filière qui sont repassés au vert. Il faudra du temps pour que le vigneron en ressente les conséquences dans son propre portefeuille. Mais le mouvement est lancé. Seulement voilà, il ne faudrait pas que la libéralisation des droits de plantation soit un nouveau grain de sable qui casse la belle dynamique. Alors, dans le calme, les vigneronnes remontent au créneau pour défendre l'actuelle réglementation. Le combat n'est pas vraiment simple dans un monde poussé par les vents de l'économie libérale. Ils ont pourtant bon espoir de le gagner. Ils combattront.

JEAN NOTÉ

Depuis les années 30, la plantation de la vigne est réglementée dans les différents pays européens. Après avoir été placées sous le contrôle de l'Institut national des appellations d'origine, sous tutelle du ministère de l'Agriculture français, le pouvoir de décision est monté au niveau européen. Ce cadre, qui paraît faire l'unanimité parmi les pays producteurs de vins, pourrait voler en éclat le 1^{er} janvier 2019 (dernier délai). Là, tous les états membres de la vieille Europe pourraient faire comme bon leur semble. Terminé les autorisations. Chacun serait maître chez soi. « Pas question » : tel est le message fort qu'adresse aujourd'hui le monde vigneron français à son Gouvernement et à l'Europe. Il veut garder son vieux système des droits de plantation.

« Nous voulons conserver ce bel outil »
Philippe Pellaton, président du Syndicat des vigneronnes

« Nous voulons conserver ce bel outil de régulation de la production qui ne coûte pas un seul centime aux contribuables. Sa suppression a été votée en 2007 dans un grand mouvement libéral », explique Philippe Pellaton, président du Syndicat général des vigneronnes des côtes-du-rhône.

En France, il se dégage une belle unanimité autour des représentants des vins AOC, des vins de pays ou encore des vins de table pour dire non à la suppression des droits de plantation. « C'est une très mauvaise mesure », ajoute Philippe Pellaton.

La libéralisation de la production européenne de vins aurait de fâcheuses conséquences sur les côtes-du-rhône, deuxième région française.

« Nous assisterons à la délocalisation des vignobles dans des pays où la productivité est meilleure et où les coûts de production sont moins éle-



■ Le président Philippe Pellaton défend la régularisation de la production. Archive M.A.

vés. Nous ne secourons pas d'épouvantail puisque nous savons déjà que des achats de fonciers se font dans certains pays », affirme le président du Syndicat général des côtes-du-rhône.

La crainte des pertes d'emplois

Le vigneron laudunois dresse un tableau plutôt noir de l'avenir de la région si... « Nous aurons purement et simplement la disparition du tissu vigneron actuel. Petit à petit, les exploitations familiales disparaîtront au profit d'une industrialisation du

vignoble. »

Philippe Pellaton brandit donc le sceptre de la perte d'emplois : « Cela ne se fera pas du jour au lendemain mais ce sera un véritable rouleau compresseur. Nous perdrons des emplois directs et indirects avec tout ce que cela peut impliquer sur le tissu social. Sans parler de la disparition d'un véritable patrimoine culturel. » Philippe Pellaton le clame haut et fort : « C'est la mort de la viticulture. » Y aurait donc vraiment urgence.

JEAN NOTÉ
jnote@midilibre.com

L'AVENIR

L'idée d'une manifestation

Le monde vigneron semble plutôt optimiste de voir le conseil des ministres européens se saisir du dossier pour remettre les droits de plantation sur la table des négociations.

Toutefois, Philippe Pellaton et les viticulteurs ont également envisagé l'hypothèse selon laquelle le statu-quo pourrait être conservé dans les prochains mois.

Si tel est le cas, le président du Syndicat général des vigneronnes des côtes-du-rhône n'exclut absolument aucun type d'actions : « Nous ne sommes pas à l'abri d'une manifestation en fin d'année si nous n'obtenons pas satisfaction. »

Philippe Pellaton assure d'ores et déjà qu'il demandera « la mobilisation des vigneronnes et de l'opinion publique ».

Il poursuit : « Les politiques doivent se mouiller. Si cette thématique est technique à la base, elle devient une thématique de société ».

LE CHIFFRE

70

C'est le nombre d'hectares

de droits nouveaux de plantation que le Syndicat général des côtes-du-rhône demande chaque année auprès de l'Institut national des appellations d'origine (Inao). Le syndicat distribue en moyenne un hectare par vigneron qui en fait la demande.

Les viticulteurs peuvent également s'offrir des droits circulants, mis sur le marché à la suite de cessations d'activités.

Ecart entre surfaces AOC plantées et surfaces disponibles par vignoble (source Cnaoc)			
Régions françaises	Aire délimitée en AOC (parcelles classées aptes à produire de l'appellation)	Surface plantée 2008	Surface libre
Alsace	20 000	15 500	4 500
Beaujolais	38 000	20 000	18 000
Bordeaux	220 000	120 200	101 800
Cognac	699 000	73 000	626 000
Bourgogne	59 000	28 000	31 000
Champagne	34 000	33 500	500
Jura	11 000	1 800	9 200
Savoie	4 300	2 100	2 200
Languedoc-Roussillon	342 000	60 000	282 000
Côtes-du-Rhône	120 000	61 000	59 000
Centre	8 900	5 200	3 700
Val de Loire	112 000	44 500	67 500
Total	1 670 200	464 800	1 090 800

Régions européennes	Superficies délimitées	Superficies plantées
Rioja	350 000	59 212
Porto/Douro	250 000	45 000
Chianti	35 000	17 000

Le monde viticole veut qu'une décision soit prise avant l'élection présidentielle

Politique | Depuis des mois, le Gouvernement fait du lobbying auprès de l'Europe.

N'allez pas y voir une quelconque préférence politique. Surtout pas. Mais, le monde vigneron voudrait régler le dossier des droits de plantation avant l'élection présidentielle des dimanches 29 avril et 6 mai prochains.

« Nous avons vraiment bon espoir de parvenir à nos fins. Un sacré travail a déjà été réalisé et aujourd'hui encore, les pays européens producteurs de vins planchent sur le sujet. Il faut porter l'estocade », commente Philippe Pellaton.

Opération séduction avec la Pologne

Le challenge se veut très simple et très compliqué à la fois. En effet, les pays qui veulent voir le dossier rouvrir, doivent obtenir une majorité qualifiée au conseil des ministres : « Aujourd'hui, il ne manque



■ En juillet, les responsables professionnels ont alerté Sarkozy.

quelques voix. Tout se joue avec la Pologne. Cela devrait marcher », confie Philippe Pellaton. Les vigneronnes veulent jeter aux oubliettes un accord du 19 décembre 2007 entre les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne sur

la réforme de l'OCM vin. Si certaines mesures pouvaient satisfaire la France et ses viticulteurs dans cet important dossier, ce n'était pas le cas de la suppression des droits de plantation, voulue par la Commission européenne malgré l'op-

position du Parlement européen. Selon cet accord, le 1^{er} janvier 2016 (1), l'Europe ne connaîtra plus la règle des droits de plantation. Chacun des pays aura alors tout loisir de planter de la vigne quand il veut, où il veut.

Les pays producteurs de vins ne veulent pas de cette solution. Ils font donc du lobbying auprès de l'État Français et de l'Europe. La Confédération nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin d'appellations d'origine contrôlées (CNAOC) pousse les ministres à négocier et la Fédération européenne des vins d'appellation d'origine (IFOW) à installer un bureau à Bruxelles. Pression, pression.

► (1) **Droits.** Ils pourront être toutefois prolongés dans les pays qui le souhaitent jusqu'au 31 décembre 2018.